

Bruxelles, le 26 novembre 2020  
(OR. en)

---

---

**Dossier interinstitutionnel:  
2020/0336(NLE)**

---

---

**13098/20  
ADD 1**

**TRANS 529  
COWEB 163**

### **PROPOSITION**

---

Origine:	Pour la secrétaire générale de la Commission européenne, Madame Martine DEPREZ, directrice
Date de réception:	26 novembre 2020
Destinataire:	Monsieur Jeppe TRANHOLM-MIKKELSEN, secrétaire général du Conseil de l'Union européenne
N° doc. Cion:	COM(2020) 759 final - Annexe
Objet:	ANNEXE de la Proposition de décision du Conseil relative à la position à prendre, au nom de l'Union européenne, au sein du comité de direction régional de la Communauté des transports en ce qui concerne l'adoption du budget de la Communauté des transports pour 2021

---

Les délégations trouveront ci-joint le document COM(2020) 759 final - Annexe.

---

p.j.: COM(2020) 759 final - Annexe



Bruxelles, le 26.11.2020  
COM(2020) 759 final

ANNEX

**ANNEXE**

**de la**

**Proposition de décision du Conseil**

**relative à la position à prendre, au nom de l'Union européenne, au sein du comité de direction régional de la Communauté des transports en ce qui concerne l'adoption du budget de la Communauté des transports pour 2021**

## ANNEXE I

PROJET DE

### **DÉCISION 2020/ DU COMITÉ DE DIRECTION RÉGIONAL DE LA COMMUNAUTÉ DES TRANSPORTS**

du...

**relative à l'adoption du budget de la Communauté des transports pour l'année 2021**

LE COMITÉ DE DIRECTION RÉGIONAL DE LA COMMUNAUTÉ DES TRANSPORTS,  
vu le traité instituant la Communauté des transports, et notamment son article 24,  
paragraphe 1, et son article 35,

DÉCIDE:

#### *Article premier*

Le budget de la Communauté des transports pour l'année 2021, joint à la présente décision,  
est adopté.

#### *Article 2*

- (1) Conformément à l'article 10, paragraphe 1, des règles financières et des procédures de vérification des comptes applicables à la Communauté des transports, les crédits d'une ligne budgétaire donnée du budget 2021 peuvent être utilisés à des fins que le budget attribue à une autre ligne budgétaire, dans la limite totale de 10 % des crédits de l'ancienne ligne budgétaire. Cette disposition ne s'applique pas à la ligne budgétaire relative aux ressources humaines.
- (2) Les crédits reportés en vue de répondre à des obligations contractées à la fin de l'année 2020, tels que spécifiés dans le budget ci-joint, ne sont pas éligibles pour l'utilisation visée au premier alinéa. Ils ne sont pas pris en compte pour déterminer le montant maximal correspondant à la limite de 10 % qui y est visée.

#### *Article 3*

- (3) Les crédits qui n'ont pas été engagés à la fin des exercices 2019 et 2020 sont annulés et remboursés aux parties selon les pourcentages fixés à l'annexe V du traité instituant la Communauté des transports et les contributions effectivement versées.

Fait à ..., le ... 2020

*Par le comité de direction régional*

*Le président*

BUDGET DE LA COMMUNAUTÉ DES TRANSPORTS POUR L'ANNÉE 2021

Ligne budgétaire	Montant (en EUR)
<b>1. Secrétariat permanent</b>	
1.1. Ressources humaines	1 465 706
1.2. Frais de déplacement	237 600
1.3. Frais de bureau, équipements et logiciels	403 080
- <i>Dont crédits nouveaux</i>	308 080
- <i>Dont crédits budgétaires reportés correspondant à des obligations contractées à la fin de 2020 pour lesquelles des paiements sont dus en 2021</i>	95 000 <sup>1</sup>
1.4. Autres coûts et services, y compris: - Services externalisés et autres (audit, visibilité, formation du personnel, frais bancaires) - Frais de réunions et de conférences - Frais d'équipement informatique et de communication - Frais de recrutement	262 890
1.5. ÉTUDES, Assistance technique à l'appui de la mise en œuvre de l'acquis de l'UE et Plans d'action.	690 000
- <i>Dont crédits nouveaux</i>	560 000
- <i>Dont crédits budgétaires reportés correspondant à des obligations contractées à la fin de 2020 pour lesquelles des paiements sont dus en 2021</i>	130 000 <sup>2</sup>
<b>2. Conseil ministériel</b>	
2.1. Frais de réunions et de conférences	60 000
<b>3. Comité de direction régional</b>	
3.1. Frais de réunions et de conférences	25 450
<b>4. Comités techniques</b>	
4.1. Frais de réunions et de conférences	114 100
<b>5. Forum social</b>	

<sup>1</sup> Montant indicatif: procédures de passation de marchés en cours pour des logiciels de visioconférence et des logiciels comptables/RH, contrats qui devraient être signés en décembre 2020

<sup>2</sup> Montant indicatif: procédure de passation de marchés en cours pour une assistance technique à l'Observatoire des transports, contrat qui devrait être signé en décembre 2020

5.1. Frais de réunions et de conférences	16 300
<b>Réserve (environ 8 % des nouveaux crédits)</b>	249 874
<b>Total crédits nouveaux</b>	<b>3 300 000</b>
<b>Total des reports de 2020</b>	<b>225 000<sup>3</sup></b>
<b>Total général</b>	<b>3 525 000<sup>4</sup></b>
Contribution de l'UE (80 % des nouveaux crédits)	2 640 000
Contribution des parties de l'Europe du Sud-Est (20 % des nouveaux crédits: l'annexe V du TCT donne la répartition par pays).	660 000

---

<sup>3</sup> Montant indicatif, montant final à confirmer en décembre 2020 lors de la clôture des procédures de passation de marchés correspondantes et de la signature des contrats

<sup>4</sup> Montant indicatif, montant final à confirmer lorsque le montant total reporté de 2020 sera connu